



DÉCISION CONCERNANT

L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 8 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'Assainissement

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

CONSIDÈRE

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2020 portant approbation des articles 1, 1211-2 et 1, 1211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance de Limoges Métropole ;

VU l'offre de financement et la proposition de contrat de la Banque Postale ;

DÉCIDE

Article 1er : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie sur le budget annexe de l'Assainissement, Limoges Métropole décide de contracter auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 8 000 000 € dont les caractéristiques sont présentées les caractéristiques suivantes :

Montant maximum :	8 000 000,00 €
Durée maximum :	104 jours
Taux d'intérêt :	Taux fixe à 0,70%
Base de calcul :	107 500 jours
Méthode de remboursement :	Paiement trimestriel des intérêts et de la capitalisation de son utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat :	31 octobre 2022
Garantie :	Néant
Commission d'engagement :	0,10% sur 8 000 000 €
Commission de non-utilisation :	0,005% du montant non utilisé à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à moins de la 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Méthode d'utilisation :	- L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition d'un espace sécurisé.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 8 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'Assainissement

1 DOCUMENT - Publié le 14 Octobre 2022



DEC_FIN_23357_OUVERTURE_LIGNE_TRESORERIE_8000000_EUROS_BANQUE_POSTALE_ASSAINISSEMENT.pdf
(.pdf, 98,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**